



De ville

Les Bourgmestre et Echevins
de la ville d'Andenne, informent le
public, que la petition des Sieurs
Moulin et Malherbe de cette
Commune, tendantz a' obtenir l'auto-
risation de pouvoir établir un moulin
a' piler de la terre de pipes, dans
un ancien moulin, situe' au hameau
d'Andennelle, sera affichee' dès demain
dimanche, a' la portz principales
de l'hôtel de ville, pendant vingt jours

En conséquence, ils invitent les
personnes qui auraient des observations
a' faire, de les remettre au Secretariat
de l'Administration, avant l'expiration
du troisiem' jour qui suivra le temps
fixe' pour l'affiche —

Fait a' l'hôtel de ville, le 27 mai 18

L. Wilgot

Par ordonnance, le Secretaire
Explicite



M/68